

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

INONDATION
MOUVEMENT DE TERRAIN
SÉISME
CYCLONE
SUBMERSION
SÉCHERESSE

#MairiedeSainteLuce



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO !	4
Faire face aux risques.....	4
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	5
SE PRÉPARER	6
<i>Comment se préparer et préparer sa famille à faire face à une catastrophe naturelle</i>	6
<i>Kit d'urgence</i>	7
LA PRÉVENTION	8
<i>Téléalerte</i>	8
COMMENT SONT ORGANISÉS LES SECOURS.....	9

LES RISQUES NATURELS

RISQUE D'INONDATION	10
RISQUE DE SUBMERSION	12
RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN	14
RISQUE SISMIQUE	15
RISQUE SÉCHERESSE	16
<i>Restrictions par département</i>	16
RISQUE CYCLONIQUE	
<i>Les consignes à respecter</i>	18
SAVOIR PLUS OU S'INFORMER	
<i>Numéros utiles</i>	20

ÉDITO !

FAIRE FACE AUX RISQUES

Chères concitoyennes, chers concitoyens



En 2017, Maria ouragan majeur de catégorie 5, sévissait. C'était le 2ème ouragan de catégorie 5, après Irma, à traverser l'Arc Antillais durant cette saison cyclonique. 10 ans auparavant, c'est la Martinique qui subissait les effets de DEAN. L'activité sismique de notre territoire, nous appelle à garder la plus grande vigilance.

Ces événements dramatiques nous rappellent que le risque lié aux catastrophes naturelles, est bien présent. La gravité, l'intensité et la violence d'une catastrophe naturelle, s'avèrent être difficilement prévisibles. Aussi nous devons tous unir nos efforts, et entretenir une culture du risque pour y faire face.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prendre des mesures d'anticipation et de prévention qui sont essentielles à la protection des personnes et des biens. Nous devons apprendre à vivre aujourd'hui avec le risque, et à composer, avec la nature.

La Municipalité de Sainte Luce entend renforcer l'Information Préventive auprès de la population. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette nouvelle version du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M).

L'objectif de ce document est de présenter aux Lucéens et aux personnes séjournant sur notre territoire, les risques qui peuvent potentiellement impacter la commune, les principales recommandations, les mesures de prévention, les moyens d'alerte, et l'organisation des secours mis en œuvre dans l'hypothèse d'une situation de crise.

Facile d'accès, concis et pratique, ce document à vocation préventive, est à conserver précieusement. Il vous permettra d'adopter les bons réflexes en cas de crise et d'appliquer les consignes de sécurité. Consultez-le régulièrement et sensibilisez vos enfants aux risques, à l'aide de ce document. La sécurité est l'affaire de tous : vous avez un rôle à jouer auprès de votre entourage.

Ensemble, soyons solidaires dans l'action, la sauvegarde et la sécurité de tous.

Le Maire, Nicaise MONROSE.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les risques majeurs se définissent comme la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Dans ce document, vous trouverez des informations pédagogiques relatives aux principaux risques majeurs identifiés en Martinique et qui peuvent survenir à Sainte Luce.

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Vous trouverez dans cette rubrique de nombreux outils et conseils pratiques qui vous aideront à acquérir les bons réflexes en toutes circonstances.

**MIEUX INFORMÉS, VOUS SEREZ MIEUX PRÉPARÉS EN CAS D'URGENCE !
LISEZ ET PARTAGEZ !**

LA VILLE DE SAINTE LUCE EST EXPOSÉE À SIX RISQUES NATURELS

- INONDATION
- MOUVEMENT DE TERRAIN
 - SÉISME
 - CYCLONE
- SUBMERSION
- SÉCHERESSE

SE PRÉPARER !

Une bonne information et une bonne préparation de toute la famille sont essentielles pour faire face aux risques majeurs. La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

Une catastrophe naturelle majeure, par définition, est une épreuve qui désorganise la société et laisse l'individu seul face à la crise, pendant un temps plus ou moins long. Pour la surmonter, il est essentiel de vous y préparer afin d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts éventuels sur vos biens.

COMMENT SE PRÉPARER ET PRÉPARER SA FAMILLE À FAIRE FACE À UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

- Connaître les risques majeurs auxquels les membres de la famille sont exposés, que ce soit sur le lieu d'habitation, le lieu de travail ou à l'école.
- Connaître les différentes modalités de communication de l'alerte : sirènes, radio, SMS, etc.
- Connaître les conduites à tenir générales pour chaque risque, qui sont détaillées dans le DICRIM.
- Établir un plan familial de mise en sûreté qui aidera à traverser ces périodes de crise, en informant chaque membre de la famille de ce qu'ils doivent faire s'ils sont confrontés à ces situations difficiles (point de regroupement familial, répartition des tâches, etc.)
- Localiser dans son domicile les arrivées d'eau et d'électricité. Expliquer à ses proches comment les couper en cas de besoin.
- Préparer un kit d'urgence destiné à subvenir aux besoins minimum de la famille.

S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

Radio à pile, piles de rechange, lampe torche à pile ou à manivelle, bougies, briquets ou allumettes, chargeurs de batterie, téléphone portable/appareil photo, des pièces de monnaie, stylos, sifflets, couteaux multifonctions, ouvre-boîtes, outils.



PAPIERS D'IDENTITÉ

Cartes d'identité, permis de conduire, passeports, carte vitale, livret de famille, copie de votre contrat d'assurance ; vos clés de maison et de voiture



BOIRE ET SE NOURRIR

Eau potable, aliments non périssables (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.).



DE QUOI SE LAVER ET SE SOIGNER

Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique), trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.



SE CHANGER, S'HABILLER

Couvertures, vêtements.

LA PRÉVENTION

TÉLÉALERTE

(SMS / MESSAGE VOCAL)

Pour recevoir les alertes en cas de risques majeurs sur votre téléphone ! (inondation, cyclone,...)

> UN SERVICE POUR PLUS DE SÉCURITÉ

L'information des populations est aujourd'hui renforcée par un dispositif d'alerte d'appel en nombre, via SMS et message vocal. Soyez alertés des moyens de prévention et/ou des consignes à suivre pour assurer votre sécurité : phénomènes climatiques extrêmes, perturbations de la commune.

> INSCRIVEZ-VOUS :

- Comment ? via le site de la ville : www.sainteluce.fr, ou en vous déplaçant en mairie.

> INSCRIVEZ-VOUS QUELQUES MINUTES SUFFISENT !

- Connectez-vous sur le site **WWW.SAINTELUCE.FR**
- Rubrique : Newsletter / SMS



COMMENT SONT ORGANISÉS LES SECOURS !

POMPIERS - POLICE GENDARMERIE



Les services de secours et de sécurité interviennent sur les lieux touchés. Le poste de commandement opérationnel des services d'incendie et de secours, dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS), assure la coordination des opérations en relation directe avec le Maire, le Préfet et les autres services de secours et de sécurité.

LA PRÉFECTURE



Si la zone de sinistre dépasse celle de la commune, le Préfet devient Directeur des Opérations de Sauvegarde. Le Préfet peut déclencher le plan de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC) et ses dispositions spécifiques ou un autre plan d'urgence. Il est en contact avec les cellules de crise départementales et nationales.

LES ÉCOLES



Sauf informations données par les autorités, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont mis en sécurité par le personnel scolaire formé à la gestion de crise.

LA MAIRIE



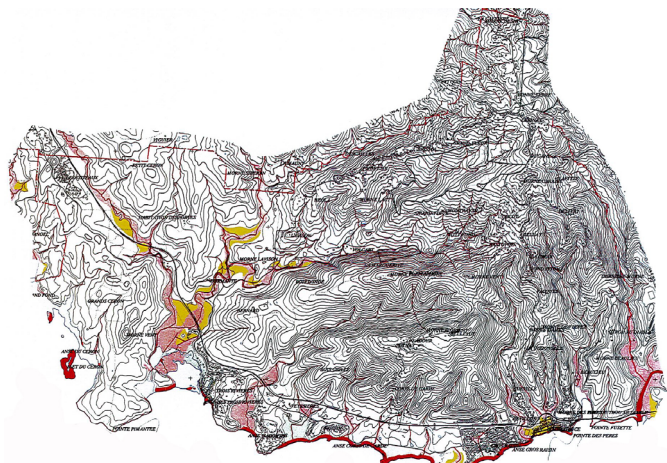
Le Maire ou son représentant, déclenche si besoin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) soit sur injonction de la Préfecture soit, de sa propre initiative. Il mobilise alors tout ou partie de son équipe municipale (élus, cadres, police municipale, agents administratifs et techniques) et installe le Poste de Commandement Communal (PCC).

LA POPULATION

Vous devez avoir pris connaissance des risques auxquels vous pouvez être exposés, les moyens de les prévenir et les consignes de sécurité à respecter lors de leur survenance. Préparez-vous autant que possible aux situations de crise

RISQUES NATURELS

PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION



NATURE DU RISQUE

Une inondation est causée par une crue, qui est caractérisée par une augmentation de la hauteur et de la vitesse d'un cours d'eau et donc de son débit. L'inondation est une submersion (rapide ou lente) d'une zone.

LES INONDATIONS À SAINTE LUCE

Quartiers susceptibles d'être inondés en cas de crues

Bourg : Rue Schœlcher - Rue Paul Langevin
Rue Joliot Curie - Rue Victor Hugo - Zac de Deville

Fond Henry

Trois Rivières : Ravine Saint Pierre - Route de la plage - Rue des pêcheurs - Rue du Stade

LES ACTIONS DE LA VILLE

• Identification des zones inondables les plus importantes et leur cartographie figurent sur le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Sainte Luce.

- Prise en compte des zones à risques et de recommandations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme
- Contrôle et prise en compte du risque d'inondation dans le PPR.
- Mise en œuvre du PCS, en cas de besoin.
- Aménagement des berges et entretien des cours d'eau et des bassins versants.
- Recensement, évacuation, et mise à l'abri des personnes résidant dans les zones dangereuses.
- Pose de clapets anti retour sur le Canal Saint Claire
- Élévation des berges du Canal Saint Claire

PRÉVENTION

En cas d'orages violents et de crues torrentielles, avec de fortes précipitations :

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Regagnez un point haut

RAPPEL DES CONSIGNES

SE PRÉPARER FACE À CE RISQUE

- S'équiper de protections pour les entrées
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet du gaz.
- Repérer les stationnements hors zone inondable.
- Prévoir radio à piles, eau, nourriture, papiers personnels, médicaments, vêtements, couvertures...
- Lampes électriques

PENDANT L'INONDATION

- Couper l'électricité et le gaz.
- Fermer portes et fenêtres
- Éviter de téléphoner
- Écouter la radio pour connaître les consignes
- Se réfugier sur un point haut.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

APRES L'INONDATION

- Aérer.
- Désinfecter.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Faire l'inventaire des dommages (Photos...)
- Nettoyer.

► LES BONS RÉFLEXES

Consignes spécifiques aux inondations



**Respectez
les consignes
des autorités**



**Écoutez la
Radio**



**Gagnez les
hauteurs**



**Coupez
l'électricité et
le gaz**



**Obtenez les
entrées d'eau**



**Ne vous engagez
pas dans une
zone inondée**



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école**



Ne téléphonez pas

RISQUE DE SUBMERSION

La commune de Sainte Luce avec ses huit kilomètres de littoral, est soumise aux risques :

HOULE

C'est un mouvement de la mer se traduisant par une succession de vagues créées par le vent. Elle se manifeste par des vagues espacées, d'une hauteur de plusieurs mètres.

MARÉE DE TEMPÊTE

Il s'agit d'une élévation brutale du niveau de la mer associée au passage d'une dépression ou d'un cyclone. Cette marée de tempête peut conduire à l'invasion par la mer des zones basses du littoral.

Tsunami

Ce sont des vagues générées par des mouvements du sol dus généralement à de forts séismes ou, des éruptions volcaniques sous-marines. La première vague peut atteindre la côte en quelques heures voire en quelques minutes, caractérisée par le déplacement d'une grande quantité d'eau. Ce champ de vagues dévastatrices peut atteindre 600 à 850 km/h, avec une pression de plusieurs centaines de kg/m². Les trains de vagues peuvent être espacés de quelques minutes, à 6 heures, ce qui renforce la dangerosité du Tsunami.



LES RISQUES À SAINTE LUCE

Submersion des parties basses et plates de la commune tout le long du littoral. Vagues déferlantes dans les estuaires des rivières, avec débordements jusqu'à l'intérieur des terres.

3 niveaux de menace dans l'arc antillais

- Séisme de subduction de forte intensité (7 à 8,5)
- Effondrement d'un flan du volcan « Cumbre Vieja » aux Canaries
- Éruption volcanique sous-marine du Kick'Jenny aux Grenadines

Dispositions prises par les autorités

- La prévision passe par la surveillance météorologique et l'alerte. En cas de risque, Météo-France diffuse des bulletins de vigilance, assortis de conseils permettant l'information de la population.
- La surveillance se fait par des sismomètres disposés au large de nos côtes. Information et sensibilisation de la population
- Cartes d'exposition et de submersion
- Protection des mangroves et des récifs coralliens

> LES BONS REFLEXES



EN CAS DE HOULE

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.

Consignes générales

- Évitez de circuler en bord de mer
- Limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle

Pour les plaisanciers et les professionnels

- Ne prenez pas la mer
- Protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau

Pour les baigneurs, pêcheurs ou promeneurs littoraux

- Ne vous baignez pas, n'empruntez pas les sentiers littoraux
- Restez vigilants, ne pas s'approcher du bord de l'eau et se méfier des rouleaux
- Surveillez attentivement les enfants et évitez les jeux à proximité de l'eau

Pour les habitations

- Protégez vos biens face à la montée des eaux
- Obstruez les portes et fenêtres des habitations notamment face à la mer
- Si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres...

FACE AU RISQUE DE TSUNAMI

Deux indices annonçant la survenue possible d'un tsunami sont à reconnaître et nécessitent de se rendre en lieu sûr :

- Retrait rapide et inattendu de la mer
- Tremblement de terre, même mineur, car il peut s'agir d'un séisme majeur distant provoquant un tsunami

AVANT

- Repérez un lieu en hauteur (10 à 30 mètres) où vous irez vous mettre à l'abri en cas de danger
- Préparez-vous à une évacuation rapide, n'attendez pas l'alerte et dirigez-vous immédiatement sur une zone en hauteur

PENDANT L'ALERTE

- Le plus important est de vous éloigner le plus rapidement et le plus haut possible, pas le plus loin
- Pensez à emporter les objets de première nécessité
- Évitez de prendre votre voiture afin de ne pas créer d'embouteillages
- Restez éloignés des embouchures de rivières
- Si vous êtes en mer, ne retournez pas au port
- Cherchez un bâtiment solide à étage et montez au plus haut

APRÈS

- Ne revenez pas auprès des côtes dans les heures suivant le tsunami, car celui-ci peut être composé de plusieurs vagues espacées de quelques minutes à plusieurs heures
- Restez à l'écoute de la radio

RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN

NATURE DU RISQUE

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme : fouilles en amont et en aval des chaussées, terrassement, coulées de boues et de pierres...

Le mouvement de terrain se produit en général à la suite de fortes précipitations, en présence de source, lorsque le sol est saturé en eau.

Le sol est fragilisé et une rupture se produit en surface entraînant le glissement plus ou moins et rapide du terrain, le long d'une ligne de cassure.

Selon la vitesse du mouvement de terrain, on peut distinguer :

- Les mouvements de terrain rapides qui se propagent de manière brutale et soudaine
- Les effondrements de cavités souterraines
- Les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses
- Les mouvements de terrain lents qui entraînent une déformation progressive des terrains et ne sont pas toujours perceptibles par l'humain. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les tassements et les affaissements
- Le retrait-gonflement des argiles
- Les mouvements de terrain



LES ACTIONS DE LA VILLE

- Application des recommandations du Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Réalisation de travaux de protection (ancrage, grillage etc...)
- Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde

> LES BONS REFLEXES

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

> LES BONS REFLEXES

Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio

RISQUE SISMIQUE

NATURE DU RISQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Le phénomène provoque une secousse principale, qui est souvent suivie de répliques.

L'échelle de Richter mesure la magnitude du séisme, c'est-à-dire l'énergie libérée lors du phénomène sismique. Un séisme peut avoir un effet boule de neige et engendrer des mouvements de terrains, des avalanches ou des raz de marée.

Actuellement, aucune méthode ne permet de prévoir de manière fiable et précise, le moment et le lieu où se produira un séisme. Le classement en « zone III » de notre région, nous impose l'application de règles de construction parasismique, sur l'ensemble du territoire.

LES ACTIONS DE LA VILLE

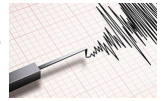
- Application de recommandations dans le PPR
- Formation de la population aux gestes de premiers secours
- Campagne de sensibilisation et d'information
- Réalisation d'exercices dans les écoles et autres bâtiment recevant du public
- Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde

CONSIGNES DE SECURITE

- Restez vigilant sur les répliques : reprises des secousses.
- La fin de la première ne signifiant pas la fin du séisme.

> LES BONS REFLEXES

Pendant la première secousse



A l'extérieur

- En voiture, arrêtez-vous immédiatement et ne descendez pas avant la fin des secousses (votre véhicule peut vous offrir une bonne protection)!

A pieds

- Eloignez-vous des bâtiments.
- Ne stationnez pas sous un pont, un arbre ou à proximité d'un bâtiment.
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre.
- Protégez-vous la tête avec les bras
- A l'intérieur d'un bâtiment
- Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez-vous en
- Placez-vous à l'angle d'un mur et abritez-vous sous un meuble solide.
- N'utilisez pas l'ascenseur (au risque de rester bloqué).
- Ne prenez pas d'escalier

Après les secousses

- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Évitez de fumer.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne touchez pas les câbles tombés au sol.
- Soyez attentifs aux répliques.
- Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

> LES BONS REFLEXES

Consignes spécifiques au séisme



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Abritez-vous sous un meuble solide



Prenez garde aux chutes d'objets



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés

> PENDANT LES SECOURSSES

> APRES LES SECOURSSES

RISQUE SÉCHERESSE

NATURE DU RISQUE

Les périodes de sécheresse résultent d'un manque de pluie. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par le préfet de Martinique.

Chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau potable.

QUELLES SONT LES MESURES DE RESTRICTION PRISES PAR LES PRÉFETS EN CAS DE SÉCHERESSE ?

Pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau, le préfet définit des seuils entraînant des mesures de restriction.

Les arrêtés « Sécheresse » sont pris pour une durée limitée, sur un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement pour la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Ils doivent également respecter l'égalité entre usagers et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants.

L'arrêté de restriction est général et collectif. Il est affiché dans chaque mairie concernée et fait l'objet d'une publication dans les journaux locaux.

MODALITÉS DE COMMUNICATION DE L'ALERTE

- Médias locaux, radio et télévision, sites Internet, sites communaux, et réseaux sociaux officiels
- Site Internet de Météo-France

COMMENT VOUS PRÉPARER À FAIRE FACE À CE RISQUE ?

Par un usage domestique des ressources en eau économe et responsable :





- Réparer toute fuite d'eau
- Privilégier les douches aux bains
- Installer des équipements sanitaires économes en eau
- Faire fonctionner les appareils de lavage à plein
- Réutiliser l'eau de pluie
- Faire des réserves d'eau

EN CAS DE PÉRIODE DE SÉCHERESSE

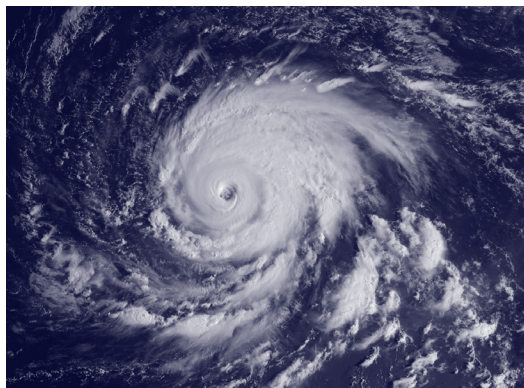
En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce aux gestes simples décrits ci-dessus.

Respectez les mesures de restriction en fonction du niveau déterminé par l'arrêté préfectoral en vigueur dans votre département.

RESTRICTIONS PAR DÉPARTEMENT

-  **Vigilance** : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
-  **Alerte** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, remplir les piscines, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces vert ou golfs, de laver sa voiture, etc.
-  **Alerte renforcée** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 % (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts ou golfs, lavage des voitures, etc., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
-  **Crise** : Arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

RISQUE CYCLONIQUE



SURVEILLANCE, ALERTE ET SECOURS

- Météo-France surveille et détecte les phénomènes cycloniques puis elle diffuse les informations à travers les médias.
- Le Préfet déclenche la procédure d'alerte aux populations en cas de danger.
- Les secours sont organisés : par le Maire, au niveau local, qui active son Plan Communal de Sauvegarde et par le Préfet au niveau départemental.

NATURE DU RISQUE

La période cyclonique s'étale du mois de juin au mois de novembre. Durant cette période, on enregistre des épisodes de fortes pluies et des vents violents.

Chaque année la Martinique peut être menacée par un phénomène cyclonique majeur.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

- par des vents...
- par des pluies...
- par une surélévation anormale du niveau de la mer qui peut donner lieu à une « marée de tempête ».
- par une houle cyclonique dont les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Constituer et stocker une réserve alimentaire
- Prévoir une réserve d'eau minérale et d'eau de javel
- Constituer une trousse de premier secours
- Vérifier portes, fenêtres, toiture...
- Vérifier et nettoyer les conduits d'évacuation des eaux pluviales
- Nettoyer les ravines
- Élaguer les arbres
- Prévoir une radio avec piles, et des éclairages de secours
- Intégrer la liste des abris, en cas d'évacuation

LES ACTIONS DE LA VILLE

- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Ce document recense les moyens à mettre en œuvre pour porter secours à la population.
- Entretien des canalisations et des exutoires hydrauliques.
- Évacuation de personnes résidants dans des zones dangereuses, vers des abris répertoriés.



CONSIGNES À RESPECTER

Alerte émise par l'Autorité Préfectorale

JAUNE

Soyez Attentifs

Vigilance supérieure à 48 heures

- Tenez-vous informés de l'évolution du phénomène en consultant périodiquement les bulletins de MétéoFrance,
- Vérifiez (ou faites) les réserves nécessaires : aliments, eau, bougies, piles, médicaments, etc...
- Vérifiez l'état de votre poste radio,
- Évitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau,
- Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.

ORANGE

Préparez-vous

Danger probable dans moins de 24 heures

- Prenez connaissance des bulletins météo et les consignes de comportement : radio, télévision...
- Préparez votre habitation : protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, etc...
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou une mise à l'abri,
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles, etc.),
- Effectuez les derniers achats en vue d'acquérir une autonomie de quelques jours,
- Faites le plein de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations-services),
- Attention aux denrées périssables stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure prolongée de l'électricité),
- Protégez vos documents personnels et importants : papiers d'identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc...
- Munissez-vous d'argent liquide pour pouvoir acheter des produits de première nécessité (indisponibilité éventuelle des distributeurs)

ROUGE

Protégez-vous

Danger certain entre 6 à 18 heures

- Rejoignez votre logement, votre famille ou les abris sûrs et provisoires répertoriés par la commune
- Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles, etc.),
- Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectiles,
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues,

- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison,
- Préparez la pièce la plus sûre de votre habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène,
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie).

VIOLET

Confinez-vous

Impact majeur dans les 3 à 6 heures

- Ne circulez pas à l'extérieur (à pied ou en véhicule) sous peine de sanctions ou de poursuites,
- Consolidez les portes et fenêtres sensibles (intérieures ou extérieures),
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- Éloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture,
- Réfugiez-vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre de votre habitation,
- Préparez-vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable,
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas,
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

GRIS

Restez prudent

Danger atténué.

Tenez-vous informé des conséquences

- Soyez prudent en sortant de l'endroit où vous étiez et essayez d'établir un bilan des dégâts,
- Éloignez-vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et des pentes abruptes,
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre aucun risque,
- Dégagez les alentours de chez vous et débroyez les abords,
- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre,
- N'encombrez pas le réseau téléphonique inutilement,
- Ne gênez pas les équipes de secours,
- Évitez les déplacements inutiles, conduisez avec la plus extrême prudence,
- Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés,
- Vérifiez vos aliments conservés dans le réfrigérateur avant leur consommation,
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer,
- Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours.

N° d'urgence à connaître

	SAMU 15	GENDARMERIE 17 0596 62 41 85
POMPIER 18	Service Départemental D'Incendie 0596 59 05 81	Météo France www.meteo.fr 08 92 68 02 38
N°UTILES LOCAUX VILLE DE SAINTE LUCE	MAIRIE DE SAINTE-LUCE 0596 62 50 01 www.sainteluce.fr	PC DE CRISE Médiathèque 0596 62 59 60

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE :

- *Le Document Communal Synthétique* : Ce document recense les risques majeurs présents sur la commune.
- *Le Plan Communal de Sauvegarde*
- *Les Plans de Prévention des Risques Naturels*. Établis par les services de l'Etat, ces documents ont pour objet de cartographier les zones soumises aux risques naturels et d'y définir les règles d'urbanisme et de construction.

LISTE DES HÉBERGEMENTS DE SECOURS

Désignation	Adresse	Capacité	Contact
BOURG			
École Mixte B	Rue Jules Férry	100	0596 62 50 47
École Mixte A	Rue Jules Férry	100	
Collège	Rue Émile Zola	150	0596 62 50 26
École Maternelle	Rue Jules Férry	50	
Salle Paroissiale	Rue de l'Église	100	
Salle Communale OZANAM	Pavillon II	30	
CVAV	Rue Jules Férry	60	
EPINAY			
Centre Socio-culturel	Quartier Épinay	30	
École	Quartier Épinay	50	
MONÉSIE			
Centre socio-culturel	Monésie	50	0696 39 32 87
Dortoir Lycée RAMA	Volcart	100	0696 39 32 87
Salle Commune HLM	Les Coteaux	30	0596 62 41 42
École Monésie	Monésie	70	0596 62 53 28
BELLAY			
Maison Pour Tous	BELLAY	50	
DESERT			
VVF EDF	Désert	100	
VVF Air France	Désert	100	



Rue Schoelcher
97228 SAINTE LUCE
TEL : 0596 62 50 01
FAX : 0596 62 30 15
WWW.SAINTELUCE.FR